

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s.-6d. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE: 12s.-6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, VENDREDI MATIN, 16 NOVEMBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION Rue Ste. Famille, No. 14

### FRANCE.

#### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Présidence de M. DUPIN, aîné, Séance du 15 octobre.

#### Discussion sur les affaires de Rome.

A une heure et quart la séance est ouverte. Après diverses affaires de routine, le Président annonce que l'ordre du jour appelle la discussion des projets de loi relatifs à des allocations de crédits supplémentaires et extraordinaires aux ministres des affaires étrangères, de la marine et de la guerre, pour l'expédition de Rome.

M. Pierre Leroux.—J'avais demandé à adresser des interpellations aujourd'hui au Ministère. On me l'avait accordé; mais M. le président, sur ma demande, ayant retardé les interpellations, j'avais rédigé une publication renfermant des détails intéressants sur les interpellations que je désire faire. Eh bien! vous savez que la question a empêché la distribution de mon volume, bien que la première page porte comme note que cette publication est indispensable pour que l'Assemblée puisse se décider sur les faits dont je veux l'entretenir dans quelques jours. (Mouvement sur plusieurs bancs.) Je me vois donc obligé de déclarer qu'en présence de cet abus exorbitant, contre lequel je proteste, demain je distribuerai moi-même, à ceux de mes collègues qui voudront bien me faire l'honneur de me la demander, ma publication. (Mouvements divers.—Bruit à gauche.) Quant aux interpellations que je me propose d'adresser à M. le ministre de la justice, je demande quelles soient fixées aux premiers ou aux derniers jours de la semaine prochaine. (Agitation générale.) Quelques voix à gauche.—Que M. Baze répond à cela (Bruit.)

M. Baze.—Nous n'éprouvons aucune peine à répondre à l'abus que nous reproche M. Pierre Leroux. Pour expliquer le refus qu'a reçu M. Pierre Leroux pour la distribution de sa publication, l'Assemblée voudra bien remarquer qu'à la suite des nombreux abus qui s'étaient commis dans la distribution de certains livres, la question a pris un arrêté portant que nul écrit ou publication quelconque ne peut être déposé dans les cahiers de la question pour être distribué qu'autant qu'il est sous bandes et à l'adresse des représentants auxquels il doit être distribué. (Approbation à droite.)

Une voix.—Les questionnaires ne sont pas les censeurs!

D'autres voix.—De quel droit les questionnaires font-ils des arrêtés? (Rumeurs.)

M. Baze.—C'est parce que nous ne pouvons faire distribuer que des publications parlementaires, et dont la distribution doit être autorisée par M. le président de l'Assemblée, que nous avons fait l'arrêté dont j'ai parlé tout à l'heure. Je crois que ces explications suffisent pour répondre aux reproches dont nous venons d'être l'objet. J'ajoute que la question distribuera les exemplaires de M. Pierre Leroux quand il se sera conformé à l'arrêté de la question. (Rumeurs à gauche.—Agitation.—Bruit.)

M. le Président.—Mais laissez donc fixer le jour des interpellations. (S'adressant à M. O. Barrot.) A quel jour M. le garde des sceaux entend-il accepter les interpellations?

M. O. Barrot, de sa place.—Lundi.

M. le Président.—Il n'y a pas d'opposition? Les interpellations sont fixées à lundi. Maintenant, pour ce qui est relatif à la plainte de M. Pierre Leroux, je n'ai reçu aucune proposition, et par conséquent je ne puis en occuper l'Assemblée plus longtemps. (Vive agitation à gauche.—Rumeurs à droite.)

Quelques voix, à gauche.—Prenez des mesures pour la distribution de la publication de M. Pierre Leroux.

D'autres voix, à droite.—L'ordre du jour!

M. le Président.—On demande l'ordre du jour je vais le mettre aux voix. (Réclamations à gauche.)

L'Assemblée, consultée, adopte l'ordre du jour. (Murmures à gauche.—Hilarité à droite.)

M. le Président.—La parole est à M.

le ministre des affaires étrangères. (Mouvement général d'attention.)

M. de Tocqueville, Ministre des affaires étrangères.—Le Gouvernement a pensé qu'avant d'entrer dans ces grands débats il pouvait être utile à la discussion et agréable à l'Assemblée que le Gouvernement fit connaître la marche et le but des négociations qui se poursuivent.

C'est la tâche que nous nous proposons dans ce moment. Mon intention n'est pas de discuter; la discussion viendra plus tard. Je me contenterai d'exposer. Le seul but que je me propose, c'est d'exposer les négociations avec une complète franchise et une entière exactitude. Après chaque assertion, j'apporterai les pièces.

A vrai dire, l'histoire des négociations ne commence qu'après la prise de Rome. Je ne veux pas entrer dans une revue rétrospective des événements et des discussions. Je me bornerai à faire remarquer que tous ceux qui ont voté l'expédition de Rome désiraient, à des degrés différents, la restauration de Pie IX.

A gauche.—Non!

A droite.—Oui! oui!

M. Latrade.—Nous avons protesté lors du vote; vous dites un mensonge!

A droite.—A l'ordre! à l'ordre!

M. le Président, à la Montagne.—Voulez-vous une discussion ou une dispute? (Mouvement.) Il y a des orateurs inscrits. Voici les orateurs pour et contre.

A gauche.—On avance des inexactitudes!

Autre voix.—Vous êtes partial!

M. le Président.—Vous ne m'empêchez pas de constater le désordre dès le commencement de ce débat. (Très-bien! très-bien!)

M. le Président donne lecture des noms des orateurs inscrits contre le projet.— Cette liste est connue. Nous remarquons seulement que le nom de M. le général Cavaignac a été ajouté à cette liste.

M. Latrade.—Cela ne répond pas à ce que nous dirons.

A droite.—A l'ordre! à l'ordre!

Voix.—C'est la suite du 13 juin.

Autres voix.—Allez aux Arts-et-Métiers, citoyens.

M. le Président donne lecture des noms des orateurs inscrits pour; puis il ajoute: il y a des orateurs de part et d'autre.

La discussion est libre. Je ne souffrirai donc pas les interruptions tumultueuses qui se manifestent dès l'origine de la discussion. (Bruit.)

A droite.—Rappelez à l'ordre les interrupteurs.

Voix.—C'est une émeute préparée!

M. Baudin.—Monsieur le président, ne parlez pas à tout le monde; nous n'interrompons pas tous. (Rires à droite.)

M. de Tocqueville, ministre des affaires étrangères.—Je ferai remarquer à ceux qui m'interrompent que je ne parle pas de ceux qui ont voté contre l'expédition, mais de ceux qui ont voté pour. (Murmures à gauche.) Je dis donc qu'à l'origine, sinon la totalité de ceux qui ont voté pour l'expédition, au moins la presque totalité...!

A gauche.—Vous n'en savez rien!

M. de Tocqueville.—Je répète que la presque totalité de ceux qui ont voté pour l'expédition voulaient, désiraient le rétablissement de Pie IX.

D'une autre part, je dis que je ne doute pas qu'on admettait que cette restauration devait être à la fois libérale et élémentaire.

Cela a été dit partout, dans cette enceinte comme au dehors.

Je suis donc forcé de dire que, suivant les vœux de la France, le Gouvernement devait arriver à une restauration de Pie IX mais une restauration élémentaire et libérale.

Eh bien! tel a été le point de départ du Gouvernement pour les négociations qu'il a ouvertes. Nous avons favorisé de tout notre pouvoir le rétablissement de Pie IX; nous l'avons fait d'autant plus volontiers que la restauration de Pie IX, à des degrés divers, nous le savons, était dans le vœu de l'immense majorité des populations des Etats romains. Réclamations à gauche.)

A gauche.—Consultez-les donc!

Une voix à droite.—Nous ne parlons pas des citoyens romains qui sont ici. (Rires.)

Une voix à gauche.—Vous n'êtes pas dignes de l'être! (Murmures.)

M. de Tocqueville.—Ces dispositions des

populations romaines se sont encore accrues par les faits subséquents.

Je ne juge pas, Messieurs, j'expose les faits ne m'interrompez donc pas maintenant, vous aurez tout le temps de le faire. Pie IX rétabli, on nous a adressé des reproches de deux natures: on nous a reproché de vouloir entraver dans sa volonté le Saint-Père, tandis que d'un autre côté on nous reprochait le contraire.

Eh bien, je le déclare de la manière la plus positive, jamais il n'est entré dans la pensée du gouvernement français de contraindre le Saint-Père... (Rires ironiques à gauche.) Nous n'y avons jamais pensé, pour deux raisons, la première, parce qu'à côté du pape il y a le pontife, le chef du gouvernement catholique, et que la France catholique ne pouvait pas contraindre le Saint-Père; la seconde, parce que le pouvoir pontifical est une de ces puissances intangible, immatérielle, contre laquelle les plus grandes puissances matérielles se sont toujours usées et s'usent toujours. (Approbation.)

Le seul moyen d'exercer sur lui une action véritable, c'était de lui demander des actes de justice, d'équité, conformes à la raison, au bon sens, et les demander hautement, mais respectueusement.

Voilà ce que nous avons fait. Laissez-moi vous dire quelles ont été nos demandes. Nous n'avons point insisté pour obtenir du pape qu'il accordât au peuple romain des libertés politiques immédiates.

Nous ne l'avons pas fait, parce que l'expérience nous a démontré qu'il eût été imprudent de demander au Saint-Père les institutions d'une grande liberté politique.

Ce que nous avons demandé, ce sont celles qui pouvaient dès à présent donner le bien-être et les libertés civiles aux populations. Voilà ce que nous avons demandé.

Maintenant, permettez-moi d'entrer dans quelques détails et de vous lire une dépêche qui émane de MM. Corcelles et de Rayneval. Cette note est du 19 août, elle est adressée au cardinal Antonelli. La première partie de cette note reproduit une dépêche du gouvernement français; la seconde partie de l'œuvre de M. Corcelles lui-même, alors très-malade. (Rires ironiques à gauche.)

M. le ministre donne lecture de cette note, qui avait pour objet de demander, 1° le maintien de plusieurs principes généraux du statut du 7 mars 1848; 2° la reconnaissance de ceux qui garantissent la liberté individuelle; 3° l'organisation des tribunaux; 4° des lois civiles analogues à celles qui régissent la liberté individuelle dans la haute Italie; 5° la création d'assemblées communales et provinciales; 6° une administration sécularisée; 7° le rétablissement de la consulte de 1847.

Tels sont, ajoute la note, des demandes que le gouvernement de la République nous charge de faire. Nous avons vu avec douleur que les intentions du conseil pontifical n'ont pas jusqu'ici répondu parfaitement à celle du cabinet français. Nous ne désespérons pas de les voir accueillies par Pie IX, et nous lui demandons avec déférence.

Les demandes contenues dans cette pièce, continue M. le ministre, n'ont pas été augmentées, mais seulement spécialisées dans les pièces subséquentes. Donc je ne donnerai pas lecture à l'Assemblée, mais je remettrai au Moniteur.

Ainsi, vous connaissez maintenant les demandes originaires dans lesquelles nous avons persisté jusqu'à la fin. J'avais besoin de les faire connaître, dis-je, avant de faire allusion à un document qui, bien qu'il ne constitue pas une pièce diplomatique, a causé une impression bien naturelle, si l'on songe au nom de son auteur; vous comprenez que je veux parler de la lettre de M. le président de la République. (Mouvement d'attention.)

On nous a demandé en dehors, on nous a demandé au sein de la commission si la politique du président de la République était la nôtre; si elle était celle que nous avons mise en avant, celle que nous avons soutenue. Nous avons répondu alors, et nous sommes bien aise de répéter ici, qu'en prenant la lettre du président de la République dans sa substance, c'est-à-dire dans les demandes qu'elle formule, cette politique était celle de nos dépêches. Murmures à gauche.)

Ce que je dis là, ne viens-je pas de le prouver? Est-ce que la dépêche de MM. Corcelles et de Rayneval représente une autre politique que celle dont la lettre du président de la République est un résumé sommaire et familier (rires à gauche), traduit pour ainsi dire dans un élan généreux et fier? (Très bien! très bien!) C'est bien là notre politique. Cette politique là, nous ne l'avons jamais désavouée, nous ne la désavouons jamais. (Très bien! très bien!)

Une voix à gauche.—Mais alors, c'est le rapport de la commission que vous désavouez.

M. de Tocqueville.—Vous connaissez les actes principaux de notre diplomatie. Un mot du Motu proprio n'a pas réalisé nos espérances (rires à gauche); cependant il est bon de remarquer, ce qu'on ignore trop, que si ce Motu proprio n'a pas réalisé immédiatement tous nos vœux, il a excité les craintes, les passions et les répugnances les plus grandes dans le parti de l'ancien régime de Rome.

Ce parti a accusé le Saint-Père de se placer de nouveau sur cette pente qui l'a conduit à sa perte. Il est donc juste de dire que dans le Motu proprio se trouvent en grande partie les réformes essentielles demandées par nous, et que toutes celles qui s'y trouvent en germe. (Interruptions et dénégations à gauche.) Je m'étonne de ces dénégations. Qu'avions-nous demandé? Des réformes civiles et judiciaires. Le Motu proprio les promet. (Rires à la Montagne.) Vous doutez donc de la parole du Saint-Père? (A gauche: Oui! oui.)

A gauche.—Nous ne croyons pas aux indulgences.

A droite.—Vous ne croyez à rien, pas même à la France.

M. de Tocqueville.—Si vous voulez douter de la parole du Pape, libre à vous mais vous ne pouvez pas douter des engagements pris. Nous avons demandé des libertés communales et provinciales, elles sont données de la manière la plus large.

Nous avions demandé une consulte, elle a été donnée! Je puis donc dire que plusieurs des demandes de la France sont dans le Motu proprio, et la plupart des autres sont promises. C'est dans cette vue que dès que le Motu proprio fut connu de lui, le Gouvernement a envoyé une dépêche à son agent. Il y disait que les concessions lui semblaient incomplètes, qu'il approuvait les réserves faites par le dit agent, et qu'il l'engageait à presser le développement des principes libéraux déposés dans le manifeste du Pape.

Je viens de parler des institutions, il me reste à dire un mot des personnes. Quant aux personnes, notre langage a pu être plus vif et plus pressant. Il ne s'agissait plus de contraindre le Souverain-Pontife à donner des institutions qui répugnaient à sa prudence. Il s'agissait de pouvoir à ce qu'il ne se commit plus, sous nos yeux, dans nos mains, des actes contraires à la générosité française. Aussitôt après notre entrée dans Rome, nous avons compris que nous avions un devoir et un droit. Notre devoir était d'achever de dompter la faction démagogique...

A gauche.—Républicaine!..

A droite.—Oui! oui! pour vous, républicaine, c'est la démagogie!

M. de Tocqueville, reprenant.—D'achever de dompter la faction démagogique que nous avions vaincue.

A gauche.—C'était la république!

A droite.—C'était la démagogie!

M. de Tocqueville.—Notre devoir était de donner une paix réelle et profonde aux Etats romains. (Rires à gauche.)

C'est le but que nous avons cherché à atteindre. Ce qui le prouve, c'est une dépêche que nous adressions à notre général avant son entrée à Rome: "Une fois à Rome, qu'on occupe et administre militairement la ville. Désarmez tous le monde expulsez les étrangers dangereux; établissez une municipalité romaine; réunissez un parti libéral et modéré."

A gauche.—Où est-il donc, ce parti?

M. de Tocqueville.—Ce qui a été prescrit à Dieu merci, été fait. En effet, on a expulsé les étrangers, on a arrêté ceux qui résisteraient.

Une voix, à gauche.—Et l'Assemblée constituante?

M. de Tocqueville, continuant.—On a rendu la paix à la ville en la débarrassant

de tous ceux qui l'agitaient, et, pour faciliter l'écoulement de ces hommes (rires et interruption), nous avons pris les mesures nécessaires pour faciliter leur entrée en France; nous leur avons exceptionnellement ouverte notre territoire; nous avons même été jusqu'à leur donner des secours.

Mais, en même temps que nous prenions ces mesures pour achever de dompter le parti démagogique que nous avions vaincu, en même temps que nous faisons ces choses que nous considérons comme un devoir, nous avions le droit de ne pas permettre que, sous nos yeux, fussent accomplis des actes dont aurait à souffrir la dignité du nom français.

Voilà pourquoi nous avons protégé le départ de ces hommes, dont un grand nombre pourtant étaient peu dignes d'intérêt. Car beaucoup, après avoir perdu la liberté chez eux, n'avaient pas permis qu'on la relevât; plusieurs avaient combattu contre nous sans loyauté. (Murmures à gauche.) Et après leur défaite, eux et leurs amis nous poursuivaient d'injures et d'outrages. (Longue et bruyante interruption.)

Et cependant nous avons sauvé ces hommes. Pourquoi? Parce que la France ne pouvait livrer ceux qu'elle avait vaincus, fussent-ils même indignes de son pardon. (Murmures prolongés à gauche.)

M. Antony Thouret.—Qu'avez-vous fait de. Assemblée constituante?

Une vive agitation se manifeste, au milieu de laquelle éclatent des interruptions violentes que nous ne pouvons saisir.

M. le Président.—Je prie le Moniteur de constater les interruptions ainsi que le caractère.

M. de Tocqueville.—Ceux qui m'interrompent trouvent sans doute plus patriotique d'applaudir aux pamphlets dirigés contre nous, auxquels je faisais allusion il y a un instant... (Bruyante interruption.)

Une voix à gauche.—Contre vous!

De nombreuses interpellations se croisent sans qu'il soit possible de distinguer le sens d'aucune d'elles. Parmi les plus bruyants interrupteurs se font remarquer MM. Pierre Leroux et Pascal Duprat.

M. le Président.—MM. Pierre Leroux et Pascal Duprat, je vous invite nominativement au silence.

M. de Tocqueville, continuant sa phrase. Et d'aller s'installer dans le théâtre notre drapeau et nos soldats. (Vive approbation à droite.—Murmures à gauche.)

Comme Sa Sainteté n'était pas à Rome, et que nos intentions pouvaient être un instant méconnues, nous avons écrit dans le sens que je viens de caractériser la dépêche adressée le 19 août à notre général en chef.

M. le ministre donne lecture de cette dépêche et continue:

Quant aux restrictions apportées à l'amnistie par la commission des cardinaux, nous avons cru devoir faire entendre nos observations au Saint-Père, et nous avons chargé notre représentant de lui porter ces observations.

M. le ministre donne lecture de sa dépêche, dans laquelle il déclare que le gouvernement français, en admettant l'exception de la nomination de quelques hommes plus dangereux, ne pensait pas qu'on dût excepter de l'amnistie des catégories si nombreuses. Il exprime la crainte que cela ne prolonge l'agitation, n'excite de profonds ressentiments, ne crée de grands périls. Il veut que le Saint-Père soit prié, dans l'intérêt de l'Eglise, comme dans l'intérêt de la puissance pontificale, de modifier les exceptions apportées à l'amnistie.

Telles sont, continue M. le ministre, telles sont les demandes que nous avons fait porter respectueusement aux pieds du Saint-Père. (Rires ironiques et murmures à gauche.) J'espère qu'elles seront entendues; je l'espère, parce que j'ai foi dans le caractère du Saint-Père; je l'espère, parce qu'en agissant ainsi le pape continue le grand rôle si glorieusement commencé par lui, et qui lui a valu tant de suffrages et de si illustres encouragements quand, au début de ses réformes, toute l'Europe criait: Courage! courage! Saint-Père! (Rires ironiques à gauche.)

Déjà les catégories d'exception ont reçu quelques restrictions, et on peut dire que la révolution, qui a commencé par la violence... (Longue et bruyante interruption à gauche.)

Une voix à gauche.—Vous insultez les vaincus!

M. Testelin.—Vous mentez ! (Agitation)
Voix nombreuses.—A l'ordre ! à l'ordre !
M. le Président.—J'ai entendu beaucoup d'interruptions déjà, et j'attendais que je puisse saisir distinctement une voix.

M. Testelin se lève au milieu du bruit, et, triomphant des efforts de quelques amis qui l'empêchent, il s'écrie : Je maintiens ce que j'ai dit.

M. le Président.—Vous persistez dans votre faute. Je vous rappelle à l'ordre pour la seconde fois, avec inscription au procès-verbal.

M. Testelin veut prononcer quelques paroles.
M. le Président.—Veuillez vous asseoir et garder le silence.

M. de Tocqueville.—Je répète, car c'est ma conviction, et je n'ai pas l'habitude de cacher une vérité parce qu'elle est niée, je répète, car cette révolution, commencée par la violence et l'assassinat...

Voix nombreuses à gauche.—Ce n'est pas vrai !
A droite.—Laissez donc parler le ministre !

A gauche.—Nous ne laisserons jamais dire cela !

M. de Tocqueville, continuant.—Cette révolution a abouti à une restauration qui jusqu'à présent, n'a coûté à aucun homme ni sa liberté, ni ses biens, ni sa vie, et qui, sans faire allusion à aucun fait particulier, aux événements plus ou moins tragiques qui ont désolé d'autres restaurations et en Italie et dans l'Europe, nous autorise à dire que ceux que nous avons vaincus doivent bénir le Ciel...

A gauche.—Alors donc !

M. de Tocqueville, reprenant.—Oui, ces démagogues que nous avons vaincus à Rome doivent bénir le Ciel que ce soit le bras de la France qui les ait atteints. (Mouvement.)

Messieurs, je viens de vous faire l'exposé des négociations au milieu d'interruptions inutiles, je ne veux pas dire inconvenantes. (Très bien !)

A droite.—Ce sont des interruptions d'estamine !

M. de Tocqueville.—La France et la Chambre jugeront. (Applaudissements.)

Plusieurs membres entourent M. le ministre ; l'agitation est au comble à l'extrême gauche. La séance reste suspendue pendant vingt minutes. A la reprise de la séance, M. Mathieu (de la Drôme) a la parole contre le projet.

M. Mathieu, (de la Drôme). Je suis de ceux qui ont vu avec douleur l'expédition de Rome. Je suis de ceux qui ont eu le faible mérite de prévoir que l'honneur de la France n'aurait rien à gagner à cette funeste entreprise. Et vous l'avouerez ? le rapport de M. Thiers et les paroles de M. le ministre des affaires étrangères ont dépassé tous mes pressentiments et mes appréhensions. (Approbation à gauche.—Rumeurs à droite.)

Je ne pouvais supposer qu'après les assurances si formelles données au peuple romain, viendrait un jour devant l'Assemblée exposer une politique semblable à celle dont MM. Thiers et de Tocqueville se sont faits les organes. (Vifs applaudissements à gauche.—Agitation générale.) Et je le déclare, ces pressentiments ont fait explosion lors du rapport de M. Thiers, et tout-à-l'heure, après les explications de M. de Tocqueville, ils ont eu devoir se faire les juges de tous les peuples de l'Italie qui ont eu le seul tort de croire un moment que l'heure de la liberté et de l'indépendance avait sonné pour eux. (Explosion d'approbation à gauche.)

La démocratie, il est vrai, est vaincue, non seulement en Italie, mais encore dans toute l'Europe, grâce à l'apostasie à peu près générale de l'ancien parti libéral. (Nouvelles marques d'approbation à gauche.) Aujourd'hui Rome est livrée à l'Autriche, et Venise... Venise, elle aussi, est livrée à l'Autriche. Et en présence de ces faits, M. le ministre des affaires étrangères a encore trouvé des paroles de blâme contre les vaincus. Ah ! croyez-moi, les peuples se relèveront ! Cela est écrit au ciel. (Vive approbation à gauche.)

Où, ils se relèveront, car ils ressemblent à ces forêts que la hache s'efforce de faire disparaître et qui repoussent avec d'autant plus de force.

J'en suis réduit, après tout ce que je vois, à me demander si, parmi tous les gens qui décrient ou blâment les actes accomplis par les Italiens, il y aurait des impies de la veille et des dévots du lendemain.

Où, il est est hommes qui pendant vingt ans, et ceci ne s'adresse ni à un membre de la commission, ni aux membres de l'Assemblée, oui, il est des gens qui n'ont cessé pendant vingt ans d'attaquer le catholicisme, et qui aujourd'hui sont pleins de respect et de déférence pour ce qu'ils baïssaient autrefois.

Dans son rapport, M. Thiers parle des vertus courageuses des soldats de l'expédition d'Italie, mais personne de nous ne songe à contester leurs vertus guerrières, et il paraît même qu'au sein de la commission M. Thiers a parlé de cette expédition avec une certaine admiration ; eh bien ! je l'avoue, je n'eusse pas osé parler en de pareils termes de cette expédition. Quoi qu'il en soit, libre à vous, Messieurs les ministres, de rentrer dans la politique modeste ; mais ne faites pas tant d'éclat !

L'orateur rentre ici dans le fond de la question ; il examine l'expédition romaine et ses résultats. A l'appui des faits qu'il démontre, il cite une lettre de M. le général Oudinot, où il est dit que personne à Rome ne veut plus de la domination des prêtres. Interpellant MM. les ministres, il leur demande à qui désormais on va rendre cette ville de Rome, que l'on ne peut garder éternellement. Après plusieurs considérations relatives au président de la République et au Gouvernement, il dit : Ah ! Messieurs, ce n'est pas nous qui avons prodigué les louanges ou les outrages ! (Murmures sur plusieurs bancs.) Non ! et ce n'est pas nous qui avons dit de cette éléction de M. Louis Bonaparte, qu'elle serait une honte pour le pays. (Interruption à droite.—Bruit et approbation à gauche.)

Plusieurs membres, à droite.—Qui a dit cela ?

A gauche.—Le nom ! le nom !

M. Mathieu (de la Drôme).—C'est, je crois, M. Thiers.

M. Mathieu (de la Drôme). Si M. Thiers le dément, je retire mes paroles. (Bruit.)

M. Thiers, de sa place.—Je le démens. (Rumeurs violentes à gauche.)

M. Bixio.—Je l'ai entendu ! (Bruit.)

M. Mathieu (de la Drôme).—Entre M. Bixio affirmant et M. Thiers niant, je ne me prononce pas. Quant à moi, je continue mon discours. (Agitation générale.)

Plusieurs membres interpellent M. Bixio. (Agitation prolongée.)

M. Mathieu (de la Drôme), continuant, examine la question de la guerre. Il demande si on veut la guerre ou une de ces fautes qui ont perdu le règne de Louis-Philippe. N'avez-vous pas compris, dit-il, que l'élection du 10 décembre est une éclatante protestation contre votre misérable politique ? (Approbation à gauche.) Il dit que de ce qu'il vient de dire des enseignements ressortent, et que la République française ne devait pas aller renverser la République romaine. Il invite, en terminant, la majorité à bien réfléchir qu'il s'agit de l'honneur de la France ; à penser qu'elle portera la responsabilité dans l'histoire. Vous allez prendre une résolution, dit-il ; qu'elle soit digne d'un pays qui n'a jamais failli à son honneur et à sa parole. (A gauche : Très bien !)

Une assez vive agitation succède à ce discours. M. Mathieu (de la Drôme) est félicité par les membres de l'extrême gauche. (Mouvement prolongé.)
A continuer.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 16 NOVEMBRE, 1849.

Revue Européenne.

France.—Les débats de l'Assemblée nationale sur la demande du crédit pour l'expédition de Rome sont terminés, et à la dernière division sur l'ensemble de la loi il s'est trouvé 467 membres en faveur et 168 contre, donnant une majorité de 299 au cabinet. Les principaux orateurs sur la question ont été MM. Tocqueville, Thiers et Montalembert, et contre MM. Hugo, Leroux, Arago et le général Cavaignac. M. Odilon Barrot ayant plaidé en même temps et pour les crédits demandés et la lettre du Président. Le discours de M. Montalembert, en défense de la politique du Pape, est considéré comme une véritable pièce d'éloquence par ses administrateurs ; tandis que les discours de MM. le général Cavaignac et Victor Hugo ont rencontré les applaudissements furieux des membres de la gauche.

Une lettre de Paris mentionne que l'ambassadeur anglais a été en rapports fréquents avec le président de la République, et il est supposé qu'il a obtenu l'ascendant sur lui, tellement, qu'on dit, que M. Thiers aurait donné à entendre que les sentiments et l'honneur français étaient soumis aux caprices des étrangers.

Le Comité nommé sur la proposition de Napoléon Bonaparte relative à l'amnistie des Bourbons a refusé de la prendre en considération sur le principe que cette question avait été antérieurement déterminée sur la motion de M. Creton.

Le lieutenant Petit qui avait insulté un des accusés du procès de Versaillies, en l'appelant d'un nom dont les gentilshommes ne se servent pas ; a eu un dîner que lui a donné le général Changarnier, qui a suivi cette occasion pour lui donner les épaulettes de Capitaine.

Le Journal des Débats annonce qu'une importante découverte occupe en ce moment l'attention du Monde scientifique français. Il s'agit d'une sangsue mécanique que M. Alexandre, ingénieur a soumis aux corps scientifiques ; lesquels après des essais satisfaisants ont fait adopter l'usage de cette sangsue dans tous les hôpitaux. Le

président de la République Française a ordonné qu'une quantité de cet instrument fut envoyée dans chaque Commune pour l'usage des malades indigents.

La République et la Démocratie pacifique ont tous deux été saisis pour avoir publié une adresse des réfugiés français à Londres, et fessant des remarques injustes sur le Jugement de M. Cabet. Des affiches d'une nature virulente à propos de l'expédition à Rome, sont journellement placardées sur les murs de Paris. Il s'est tenu plusieurs séances de conseil pendant le cours de cette semaine à l'occasion des questions Romaine et Turque.

M. de Persigny est revenu de sa mission de Vienne où il était allé demander les restes du duc de Reichstadt, pour les déposer à côté de ceux de son père Napoléon Bonaparte. L'empereur d'Autriche a nettement refusé, sous le prétexte qu'il ne convenait pas d'ôter le fils d'une Archiduchesse d'Autriche d'auprès de sa mère.

Les réfugiés Romains qui sont arrivés de Civita-Vecchia, ont été conduits à l'intérieur de la France.

L'éditeur de la Tribune des peuples a été sommé de comparaître devant la Haute Cour de Versailles pour avoir publié un rapport faux des procédés de cette Cour.

Dix-huit des insurgés de Juin ont subi leurs procès à Lyon. 17 ont été acquittés et le dix-huitième qui était coutumace a été condamné à un emprisonnement de 5 ans.

Des troubles sérieux ont eu lieu à Reims le 21 octobre.

On dit, et on croit généralement qu'un mouvement considérable d'étrangers et d'ultra démocrates des départements se fait sur Paris. Leur but n'est pas encore bien connu.

Autriche et Hongrie.—L'empereur d'Autriche accordé aux officiers de la garnison de Petersburg, qui s'étaient rendus sous condition, le même privilège qu'il avait accordé aux officiers de la garnison de Comorn. Sont exceptés ceux qui se sont rendus coupables de graves délits.

Une requête a été présentée à l'empereur, par les principales familles, demandant le pardon des malheureux hongrois qui se trouvaient traduits devant les tribunaux.

Suivant des rapports de Pesth, le diadème de la Hongrie aurait été envoyé en Angleterre, où il se trouve actuellement ; par Kossuth. Szemere s'était entendu avec lui, et en s'évadant de Wilden, il aurait emporté avec lui le diadème pour le porter en Angleterre. Ce fait explique le rapport qui avait circulé, que Szemere avait volé de objets de grande valeur appartenant à Kossuth.

Les frères de feu le Comte Eugène Lichy ont publié les procédures de la Cour martiale qui l'a condamné à mort.

Le 12 octobre, il est arrivé à Pesth un courrier venant de Vienne porteur de dépêches mettant fin aux atrocités qui se faisaient dans cette ville. Plusieurs qui devaient y être exécutés le lendemain ont été sursis jusqu'à ce que le bon plaisir de l'empereur fut connu. Les arrestations se continuaient encore.

Une lettre privée informe que les domaines du prince de Metternich en Bohême, auraient été mis sous la main de la justice pour non paiement des impôts.

La sœur et le beau-frère du général Dembinsky ont été arrêtés à Cracovie. Ils ne se sont jamais mêlés de politique.

On dit que Haynau a résigné son commandement en conséquence des ordres donnés par l'Empereur de suspendre les exécutions à mort. Il s'est plaint fortement que son autorité avait été mise de côté par ceux, qui avaient pris sur eux de faire fusiller au lieu de faire pendre le comte Bathyany ainsi qu'il l'avait positivement ordonné !

Un neveu du malheureux comte Bathyany avait été forcé de s'enrôler comme simple soldat dans l'armée Autrichienne.

Il est certain que les billets émanés par Kossuth seront répudiés et que les porteurs recevront une indemnité de 5 à 30 par cent. Si cela est mis à effet, il s'en suivra la ruine de la moitié des propriétaires Hongrois, des marchands et paysans.

Le gouvernement Autrichien, au lieu de vendre par encan, les effets en immense quantité qui étaient amoncés dans Comorn, les distribue aux villages qui sont restés fidèles à la cause de l'Autriche.

Discussion sur les affaires de Rome.

Nos lecteurs verront sur la première page de notre feuille de ce jour, le commencement des intéressants débats de l'Assemblée législative, en France, sur l'expédition française en Italie. Comme tous nos lecteurs s'intéressent vivement à connaître chacun des mouvements qui concernent les États Pontificaux, nous avons cru devoir leur faire part, à l'exclusion d'autres matières, de la discussion toute entière sur cette affaire, en publiant les discours des orateurs qui sont pour ou contre l'expédition de Rome.

Nos lecteurs n'ont pas oublié, sans doute, que MM. Mathieu (de la Drôme), Victor Hugo, E. Arago, Savatier Laroche, Manguin, Emile Barrault, Joly père, Edgar Quinet et Francisque Bouvet, sont contre le projet, et que

MM. de Larosière, de Montalembert, d'Olivier, le général Fabvier, de Montigny et de la Moskowa sont en faveur.

Joseph Signay, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRÂCE DU SAINT SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

A tout le clergé et à tous les fidèles du Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Dix-sept années se sont écoulées depuis qu'il a plu à la divine Providence de charger nos épaules du redoutable fardeau de l'administration de ce diocèse. Appuyé uniquement sur les secours du Tout-puissant, nous avons consacré nos instants à l'œuvre qui nous était confiée, *cursum consumamur* et nous avons déployé toutes nos forces et toute notre sollicitude pour le bien spirituel et pour le bonheur de notre cher troupeau. *Pro Christo... legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos* (11. Cor. c. v., v. 20.)

Où, nos très-chers frères, trop faible et trop convaincu de notre insuffisance pour oser espérer de grandes choses de notre épiscopat, nous avons toujours placé notre confiance en celui qui règle tout sur la terre avec bonté et sùavité ; nous lui avons demandé tous les jours avec effusion de cœur de grands secours pour le salut de vos âmes, des lumières pour nous éclairer et des grâces miséricordieuses pour nous sanctifier tous. Prosterné devant ses saints tabernacles, nous le conjurons de bénir les efforts de notre zèle à propager sa gloire et d'agréer les vœux et les soupirs que nous lui adressons pour faire descendre sur vous les trésors de ses miséricordes. *Fiat misericordia tua, Domine, super nos, quemadmodum speravimus in te* (Ps. 32.)

Tous les ans, au retour de la saison, nous trouvons notre plus douce consolation : à vous porter les secours de notre ministère, pour confirmer dans la foi votre jeunesse, et distribuer à tous le pain de la parole sainte. Notre cœur alors surabondait de joie, à la vue des fruits abondants dont le Seigneur récompensait les travaux de nos collaborateurs et les nôtres. Aussi nous rendons au ciel les plus solennelles actions de grâce pour les faveurs sans nombre qu'il a daigné répandre sur vous, et pour toutes les lumières et les secours dont il nous a favorisés, pendant tout le temps de notre épiscopat jusqu'à ce jour. *Gratias agere debemus semper Deo pro vobis, Fratres* (2 Thess. c. 1. v. 3.)

Maintenant, N. T. C. F., nous sentons que la main de Dieu réclame les dons qu'elle nous a confiés. Nous touchons au terme de notre carrière, et nos forces épuisées nous avertissent que nous quitterons bientôt ce séjour de travail et de fatigue pour aller nous présenter au tribunal du souverain juge. Accablé par les années, succombant sous le poids de nos infirmités, nous ne pouvons plus donner aux affaires multiples de notre diocèse l'attention que demande leur importance ; nous ne pouvons plus déployer pour l'intérêt de notre cher troupeau cette vigilance active qui encourage toutes les bonnes œuvres et prévient les obstacles, cette énergie patiente qui surmonte les difficultés, et enfin cette constance douce et puissante qui conduit toute chose à ses fins, dans la paix, la charité et suivant les vues du Seigneur.

Nous vous informons donc que nous avons confié l'administration de notre diocèse à Monseigneur Pierre-Flavien Turgeon, Evêque de Sydimé, notre digne Coadjuteur. Si notre cœur avait besoin, dans la circonstance où nous nous trouvons, de chercher des consolations ailleurs qu'en ce Dieu qui nous soutient par sa grâce, nous les trouverions dans la conviction où nous sommes que rien ne sera épargné de la part de ce vénérable prélat pour avancer vos intérêts spirituels et concourir à votre bonheur. Nous ajouterons encore, et c'est une de nos grandes consolations, que, connaissant l'esprit qui vous anime, nous attendons que vous vous empresserez de correspondre à sa sollicitude pour le bien de vos âmes, et que vous lui adoucirez les amertumes inséparables de l'administration d'un si vaste diocèse.

Ainsi nous vous annonçons que nous l'avons revêtu de tous nos pouvoirs, en ce qui vous concerne, et que vous devez désormais vous adresser à lui pour toutes les affaires que nous avions antérieurement coutume et mission de traiter nous-même.

Si notre amour pour vous, si nos longs travaux, si nos conseils ou pu être gravés au fond de vos cœurs, nous vous demandons en retour d'adresser au ciel des prières ferventes pour qu'il daigne oublier nos erreurs de fragilité humaine pendant le cours de notre épiscopat, et nous préparer un lieu de repos dans les célestes demeures.

Puisse ce Dieu de miséricorde vous protéger toujours dans votre exil sur cette terre, vous diriger constamment par sa lumière dans le chemin de la vraie foi, vous bénir enfin et vous consoler dans les liens de la paix et de la charité parfaite.

Sera notre présent mandement lu en chapitre dans toutes les communautés religieuses, et publié au prône de toutes les églises paroissiales, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec sous notre sceau, le sceau de nos armes et le contre-sceau de notre secrétaire, le dix de Novembre, mil huit cent quarante-neuf.

† JOS., ARCHEV. DE QUÉBEC. Par Monseigneur, C. F. CAZEAU, Prc. Secrétaire.

ENCORE UN INCENDIE.—Hier matin, vers les quatre heures, le cris d'alarme fut donné d'un incendie qui venait d'éclater dans la rue Lachefontaine, au foubourg St. Louis. Quatre maisons sont devenues la proie des flammes. Le feu a originé, dit-on, chez M. Young, par l'imprudence d'une servante qui fut à diverses reprises dans des chambres fut, tant, avec une chandelle. Il paraît que la famille de M. Young a couru les plus grands dangers, et que c'est avec peine qu'elle a pu se sauver ; un instant après tout l'édifice ne formait plus qu'un seul brasier. Tous les meubles sont périés. Les trois autres maisons détruites étaient occupées par MM. Phillips, Thomas Fahy et mad. veuve Fahy.

Le Siège de Candir, dans la partie littéraire de notre journal qui est à continuer, ne sera repris que nous aurons terminé les importantes discussions sur les affaires Romaines.

ÉMIGRÉS.—Le nombre des passagers émigrés, arrivés à la quarantaine de New-York, depuis le 2 avril au 19 octobre, cette année, s'élève à 173,924.

CHANGEMENTS ECCLÉSIASTIQUES.—M. E. Chartier, curé de St. Grégoire de Monnoir, vient d'être nommé à la cure de Ste. Philomène ; M. H. Hicks, à la cure de St. Grégoire ; M. E. Thérien au vicariat de Vaudreuil, et M. W. Fitzgerald, au vicariat de Saint-Jean-Dorchester. (Mélanges.)

—La semaine dernière, Mgr. de Montréal, accompagné de M. le Supérieur du Sémin. de St. Sulpice, de la plupart des prêtres de cet établissement, des professeurs et des élèves du Collège, a été planter une croix sur le versant de la Montagne de Montréal, tout près de Monklands. Cette croix désigne le lieu où Pon construisit, au printemps, une nouvelle Eglise destinée aux habitants de la Côte-des-Neiges, des côtes Saint-Antoine, Saint-Luc, Saint-Pierre et Saint-Paul. On nous informe que des prêtres du Séminaire de Saint-Sulpice résideront à cet établissement qui doit être succursal de la paroisse de Montréal. (Idem.)

CORRESPONDANCES.

M. A. B.—Pointe Levy.—Journaux expédiés. Votre abonnement date du 14 courant.

J. F.—Cér, Lotbinière.—Lettre reçue ; journaux expédiés au nouvel abonné. C'est une erreur de notre part, que ce Monsieur, n'ait point reçu le journal, lors de son abonnement, le 5 courant. L'abonnement datera de ce dernier chiffre.

Messire L.—St. Michel Yamaska.—Reçu 12 mois.

NAISSANCE.

Le 13 du courant, la dame de F. Martineau, éer., N. P., a mis au monde un fils.

MARIAGE.

A la Pointe-Levy, mardi dernier, par le rév. M. Michel Lemieux, Chapelain de l'Hotel-Dieu, sieur Elie Turgeon, tanneur, à demoiselle Marie-Emilie Lemieux, troisième fille de feu Michel Lemieux, éer. Lundi dernier, à Deschambault, par le rév. M. Poire, curé du lieu, M. L. Pagé, à Dlle Anathalie Desrochers.

Ventes par Encan.

Par encan seront vendus, VENDREDI et SAMEDI soir, chez le sous-signé.—Livres, papier, &c. P. O'DOUD. Québec, 16 nov. 1849.

AUJOURD'HUI, chez le sous-signé, rue du Palais, A DEUX HEURES.—Poëles double et simple, tuyaux, &c. B. COLE jr. Québec, 16 nov. 1849.

LUNDI, 19 courant, à la Bourse, à 11 heures du matin. Un lot assorti de bois. W. D. DUPONT. Québec, 16 nov. 1849.

LUNDI et MARDI prochain, 19 et 20 courant, chez M. B. Dastou, rue St. Pierre.—Tout le fond du magasin, meubles, noitures, &c. F. H. HALL. Québec, 16 nov. 1849.

MARDI, le 20 courant, chez MM. G. B. Symes & cie. à 11 heures.—Un lot de bois, pour construction, &c. THOS. HAMILTON. Québec, 16 nov. 1849.

PAR BANQUEROUTE. MARDI, 20 courant, chez les sous-signés à DEUX HEURES.—Marchandises assorties et propre pour la saison. G. & H. GIBSONE. Québec, 16 nov. 1849.



Vente du Gouvernement.

LUNDI, 19 courant à UNE heure, à la Porte St. Jean.—Outils pour menuisier et Charpentier &c.

Pour être publié.

**Le Livre des Formes**

LÉGALES pour la TRANSACTION DES AFFAIRES adapté pour l'usage DES MARCHANDS, COMMIS, OUVRIERS, FERMIERS, ainsi qu'à toutes les personnes dans la vie privée

AUSSI.

Table de Profit et d'Escompte; table d'intérêt à 6 et 7 par cent; table d'échange en Angleterre sur différent taux, venant depuis neuf jusqu'au seize par cent de primium; le courant converti en sterling et les sommes d'argent convertis en piastres et cents.

Par W. H. RICHMOND,

Auteur de la "Tenure des Livres en partie double."

Prix: 6s-3d par copie, payable lors de la livraison de l'ouvrage.

Cet ouvrage est publié en anglais. On s'abonne aux bureaux de ce journal. Québec, 14 nov. 1849.

SOCIÉTÉ

**ST. JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC.**

L'ASSEMBLÉE générale pour l'élection des officiers de la Société et pour l'adoption des règlements aura lieu JEUDI, le QUINZE novembre courant, à SEPT heures précises P. M. dans la grande salle de l'ancien HOTEL DU PARLEMENT. Chaque membre devra être muni de sa carte d'admission.

Par ordre,

ULRIC J. TESSIER,

Secrétaire archiviste.

Québec, 7 novembre 1849.

**W. LECHEMINANT,**

No. 4.

RUE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE

QUÉBEC

VIENDE recevoir et offre en vente—Un petit lot de BEURRE des Townships, d'une qualité supérieure.

AUSSI.

Chandelles américaines de Blanc-de-laine.

do. de Belmont do.

do. de Stearic do.

Huile d'Olive et Lampions. Québec, 29 Oct. 1849.

Bureau du prêt aux Incendies.

HOTEL DU PARLEMENT,

Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt échu qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1er juillet prochain ils seront tous indistinctement poursuivis.

FELIX GLACKEMEYER.

**BANQUE DE QUÉBEC.**

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de 2 p. 0/0 sur le fonds capital de cette banque, pour le semestre courant, est arrêté de ce jour et sera payable le ou après le CINQ décembre prochain.

Par ordre,

NOAH FREER

Caissier.

Québec, 9 novembre 1849.

A LOUER.

PLUSIEURS appartements dans le haut d'une maison à deux étages, située rue et faubourg St. Vallier.

AUSSI.

Le bas de cette maison, ayant été occupé jusqu'à ces jours derniers comme magasin de grains. Cette maison est située dans le plus beau poste possible pour le commerce. S'adresser au bureau de ce journal.

Québec, 19 sept. 1849.

MARTIN RAY,

Au pied de l'escalier de la Basse-ville,

est nommé

AGENT

des EAUX DE PLANTAGENET.

C'est le seul dépôt dans Québec.

Québec 28 sept. 1849.

AVIS.

LES personnes qui désirent louer des bancs dans la chapelle des M. M. de la Congrégation, pourront s'adresser à A. DURAND. Québec, 8 Oct. 1849. Trésorier.

**VIN et PILULES DES BOIS**

du

**DR. HALSEY.**

Possèdent une saveur amère agréable, et égale à celle d'un bon vin de Porto.

UNE PIASTRE la Bouteille de Pinte. Le contenu d'une seule bouteille dure plus longtemps et produit dix fois plus d'effet qu'aucun autre remède en usage.

CONCITOYENS, Médecins, Hommes de Science, Commerçants, Cultivateurs, en mettant à votre disposition la meilleure médecine que l'homme ait jamais connue, et pour un prix qui en couvre à peine les frais de fabrication, nous pouvons vous assurer d'une manière incontestable, qu'elle n'a pas son égale, en valeur médicale.

D'excellents chimistes ont très bien reconnu, que presque toutes les plantes végétales dans leur état naturel, ont des propriétés différentes, et que souvent ces propriétés sont d'une nature toute opposée. Par la méthode habituellement employée pour préparer les médecines, (qui est l'ébullition,) on est exposée à perdre par l'évaporation une partie des propriétés médicinales, et de plus à produire un mélange inutile ou presque sans effet, en faisant bouillir ensemble les parties saines et nuisibles des plantes.

Il n'en est pas ainsi DU VIN DES BOIS. Cet article n'est pas préparé par l'ébullition et ne contient ni mélasse, ni réglisse, ni aucune espèce de sirop. Mais c'est le vin pur, extrait des plantes les plus remarquables du pays, et des principales plantes exotiques du monde connu, y compris le CERISIER SAUVAGE et la SALSE-PAREIL, au moyen d'un admirable appareil chimique, qui sépare les propriétés vraiment médicinales, de celles qui sont inutiles et retient seulement celles qui sont en harmonie avec le principe vital et l'organisation humaine.

Le Vin des Bois est une médecine inappréciable pour les femmes: il est surtout fortement recommandé contre ces infirmités auxquelles les femmes de constitution délicate sont si sujettes.

GRANDE MÉDECINE POUR LE PRINTEMPS ET POUR L'ÉTÉ: il a la propriété de rétablir ces indispensables évacuations par les pores et la peau, nommées TRANSPARATION INSENSIBLES et de procurer un SANG PUR, première condition d'une bonne santé. Dans les endroits où l'on connaît le VIN DES BOIS, bon nombre d'individus ont obtenu:

me de s'en procurer deux ou trois bouteilles, d'autres une demi douzaine, vers le printemps, pour l'employer dans leur famille comme remède purificateur et fortifiant afin de se préserver de maladies pendant les chaleurs et durant les temps où l'on y est le plus sujet.

Son action sur le sang est tellement marquée, qu'il guérit toutes les ERUPTIONS, CUTANÉES, les SCROFULES, les DARTRES RONGEANTES et les ERISYPELES, sans qu'il en reste la moindre trace.

Presque toutes les infirmités sont accompagnées d'un état maladif de l'estomac, des entrailles et des organes sécréteurs. Il est de toute importance que les fonctions de ces organes nient leur cours, et que la bile et les matières morbides disparaissent de l'estomac, pour que LE VIN DES BOIS agisse plus fortement, et puisse produire ainsi ses résultats importants. Comme il est absolument nécessaire, avant de commencer à prendre du vin, de préparer le corps à en subir tout l'action, à cet effet, il est absolument nécessaire, dans plusieurs maladies, de prendre une ou deux doses.

DES PILULES GOMMÉES OU SUCRÉES DU Dr. HALSEY,

L'action de ces pilules s'harmonie avec celle du vin. Elles fortifient les fonctions sécrétoires. Les Pilules des Bois ont les mêmes propriétés que le vin; elles forment un purgatif puissant, agréable et végétal.

Ces grands effets purificateurs et fortifiants du Vin et des pilules des Bois s'exercent encore sur bien d'autres maladies que celles qui ont été sus-mentionnées.

GUERISON D'UN CAS SINGULIER DE DÉBILITÉ NERVEUSE.

Philadelphie, 7 sept. 1848.

Dr. G. W. Halsey,

Je certifie que ma femme a été guérie d'une terrible maladie nerveuse, dont elle était atteinte depuis cinq ans. Elle était quelquefois si difficile à gouverner, que nous croyions qu'elle devenait folle. Souvent elle s'éveillait en criant au milieu de la nuit dans des transes et des crises faibleses, convertie de suer et entièrement épuisée de faiblesse. Elle avait perdu presque toutes ses forces, et elle tremblait continuellement qu'il ne lui arrivât quelque grand malheur.

Elle resta dans ce déplorable état jusqu'au mois de juillet, où je lui procurai une bouteille de votre Vin des Bois et une boîte de vos Pilules. Nous trouvâmes que cela lui était d'un grand secours; j'en fis acheter encore trois bouteilles, et elle n'a pas discontinué d'en prendre jusqu'à aujourd'hui, quoiqu'elle se trouve maintenant si parfaitement bien, que son état n'en requiert pas un plus long usage. Elle est persuadée que votre excellente préparation lui a sauvé la vie.

Je suis, etc.,

JOSEPH C. PAULDING.

Je connais très bien la famille de M. J. C. Paulding et je sais que Madame Paulding a été tourmentée par des souffrances d'esprit et de corps pendant plusieurs années, et qu'elle se porte bien maintenant grâce à la médecine du Dr. Halsey.

A. L. BARNES, D. D.

DEBILITÉ COMPLETE, MALGREUR, CONSUMPTION DU CORPS.

Ces infirmités sont quelques fois caractérisées par affaiblissement, et un entier épuisement de forces après un exercice, sans que l'appétit diminue. Chez d'autres individus, elles s'annoncent par un abattement et une lassitude temporaire, par la pâleur et l'altération du visage, par une respiration difficile, etc. D'autre cas présentent alternativement de la constipation et du relâchement.

Beaucoup de malheureux atteints de ces fâcheuses maladies doivent leur guérison au vin des Bois. Pendant les derniers mois, nous avons eu l'occasion d'en constater plus de mille applications par des personnes atteintes de ce genre de débilité. Chacune a recouvré la santé par l'usage qu'il a fait de cette médecine, comme nous l'avons su ensuite. Plusieurs étaient atteints de palpitation de cœur, de dépression d'esprit et d'une grande débilité. Les personnes faibles de cette catégorie sont plus sujettes à succomber (si elles sont attaquées sévèrement) par ce que leur corps ne peut supporter toute la force de la maladie.

INFIRMITÉS PRINTANIÈRES.

Au commencement des chaleurs plusieurs personnes sont atteintes de maux de tête, d'une faiblesse fiévreuse, et de manque d'appétit. Pendant l'hiver le sang s'épaissit et se charge de matières impures. La poitrine est surchargée de bile; les pores de la peau se rétrécissent, et tous ces accidents donnent cours aux infirmités sus-mentionnées. La transition du froid au chaud exige un changement parallèle dans les fluides du corps et une libre exaltation par les pores. Le Vin et les Pilules du Dr. Halsey rendent la nature capable de subir ces vicissitudes de saison. Une ou deux doses de Pilules et l'emploi d'une seule bouteille guérissent ces infirmités, et donnent encore au système la force de résister à l'invasion de la maladie pendant l'été, et les temps insalubres.

Agents à Montréal: DR. PICAULD, W. LYMAN Co. JOHN KINAN et P. NOURRIE Trois-Rivières. Québec J. MUSSON. Dr. MOREAU St. Jean.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, T. A. PARANT, jr. Québec, 14 juin 1849.

M. PATRY architecte, demeure maintenant rue Desfossés, St Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière. Québec 29 Oct. 1849.

Maintenant en débarquement, et à vendre par le soussigné.

HUILE DE LIN double bouillie, BRIQUES A FEU marquées "curr." GENEVIEVE de "Deekuypers" CHARBON de Smith, double criblé.

C. F. LEVEY et Cie.

Québec, 2 juillet 1849.

**SOMMAIRE DES LECTURES AU SALON.**

RELIGION.

Influence de la civilisation chrétienne en Orient. Le culte de Marie. Les scandales de Paris. De l'Écriture Sainte. De l'existence de Dieu. Le dimanche en Angleterre et en France.

POLEMIQUE.

Considérations sur l'état général du protestantisme. Un Sermon de Diderot. Des associations religieuses. L'athéisme allemand et le socialisme français. L'Éloge de Voltaire mis au concours par l'Académie française.

LEGENDES.

St. François Xavier, St. François de Sales,

ETUDES CONTEMPORAINES.

Marie Nicolas Fournier, de la Condamine, évêque de Montpellier. Hippolyte Violau. La maison de l'Espion. Le Cardinal Maury. Etat religieux du monde, La logique et les faits sur les maximes gallicanes. Éloge de Charles Nodier. De l'état et de l'avenir de la musique et de son influence sur les mœurs du peuple.

ETUDES PHILOSOPHIQUES.

De l'impossibilité du hasard dans les choses de ce monde, Roger Bacon, Le peuple,

ETUDES POLITIQUES.

Essai d'histoire parlementaire de la Grande Bretagne.—William Pitt, La Jeune Irlande et la dernière agitation irlandaise. Les Polonais dans la Révolution européenne,

ETUDES D'ÉCONOMIE SOCIALE.

Des Hospices, Conseils d'un grand père pour l'éducation de ses petits-fils, Des caisses d'Épargnes,

VOYAGES.

Scènes de voyages dans l'Amérique du sud, Voyage du père Marquette au Mississipi, Voyages et recherches en Egypte. Voyage archéologique à Ninive,

ETUDES SUR LE MOYEN-ÂGE.

Excursion en Bourgogne, Études sur l'Égypte ancienne.

LITTÉRATURE.

Un drame de la Chouannerie; épisode de 1794. La cloche du marchand. Un rêve de l'impératrice Joséphine. La cathédrale de Cologne. Le souterrain de Neufilles. Esther. La Mer et le Désert ou les Missionnaires en Amérique. Une campagne d'hiver, souvenirs de la vie militaire en Afrique. La leçon d'une sœur. Les bains de Lavey. Landais. Tableaux Bibliques. L'Espérance. Une nuit au calvaire. Les plus malheureux. Fragment d'un voyage autour du monde. L'installation d'un curé. Le départ d'un curé. Le Stabat Mater de Pergolèze. La conquête du trépassé. Chambord. Aux Enfants. La rite des Enfants.—dialogue. L'Église de la Madeleine. Le chien invalide. Une tempête d'eau douce. La vallée des morts. Esto.—1793. Le Fauteuil de Molière à Pézinas. Richard Cromwell. Le franc bigre. Le Prêphobe de la ferté-sous-Jouarre. La vocation. Une lecture de Roman. Un amateur. Le dernier duc de Normandie. La baye-des-trépassés, Abélard, Toi qui passas 30 ans dans l'exil, ne reviens pas dans ta patrie, le désespoir t'y attend. L'ombre d'Érie, L'homme devant l'orage. L'Empereur de la Doctrine chrétienne. Le Jeudi-Saint à St.-Louis du Missouri. Cour Divine. Voyez la Colonne suivante.

**L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.**

AGRANDISSEMENT!

**Programme pour l'année 1850.**

AU MOMENT où l'Ami de la Religion et de la Patrie va recevoir une impulsion nouvelle, résolu à ne négliger aucun effort pour lui donner une plus large place et un rôle plus important dans la voie où il s'est maintenu depuis son origine, nous dirons quelques mots à ce sujet.

Malgré l'accueil favorable qu'a obtenu notre Journal, dans ces deux années, nous nous trouvons dans l'impossibilité de continuer plus longtemps la publication de notre feuille aux conditions présentes.

A dater du 15 Février prochain, l'Ami de la Religion et de la Patrie, entrant dans sa 3e année, sera publié sous un format considérablement agrandi; paraîtra comme actuellement les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS matin, et coûtera QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de poste, payable par semestre et d'avance.

Outre cette amélioration dans le format de notre journal, nous publierons un Feuilleton Littéraire sous forme de Pamphlet, inséré dans le journal même, avec la pagination continue, pour l'avantage de ceux qui désireront détacher cette partie littéraire pour former un volume.

Ce Feuilleton Littéraire sera intitulé: LECTURES AU SALON; il sera composé de 4 pages, double colonne, à chaque numéro, formant à la fin de l'année un superbe volume de 624 pages ou 1,248 colonnes de lectures.

Les matières qui composeront les Lectures au Salon, seront choisies chez les meilleurs écrivains. On pourra juger du choix et de la variété des matières en lisant le programme ci-dessous.

Une nouvelle déclaration de principes ne sera point nécessaire. Notre profession de foi est écrite depuis près de deux années sur toutes les pages de notre journal; par une ligne ne s'en écarte, pas une ne la contredit. Soldats de la cause catholique et sociale, trois mots font toute notre devise: la religion, l'ordre, la liberté! Ces trois mots résument nos vœux, nos convictions, notre but. Voilà notre drapeau.

Nous serons toujours loin de voir avec une jalouse inquiétude s'élever ou se conserver à côté de nous, d'autres journaux marchants sous la même bannière: nous les appelons de tous nos vœux, trouvant qu'on n'est jamais ni trop fort, ni trop nombreux, quand il s'agit de faire la guerre à ce que nous appellerons le parti du mal, qui ne craint jamais, lui, d'avoir trop d'organes.

La littérature aura une large part dans nos colonnes, car les lettres, a dit le prince de l'éloquence latine, "Les lettres sont à la fois l'instruction de la jeunesse, le charme de l'âge avancé, l'ornement de la prospérité, la consolation de l'infortune; elles nous amusent dans la retraite, ne sont point déplacées dans la société; elles veillent avec nous, elles nous accompagnent dans nos voyages, elles nous suivent dans les campagnes."

C'est donc sous le titre modeste de: Lectures au Salon, que nous insérerons les productions de l'esprit en tous genres Religion, Économie Politique, Science, Arts, Philosophie, Éloquence, Littérature, Histoire, Voyages, &c. &c. Rien n'y blessera la morale et les bons principes. Un journal français portait l'épigramme suivante que nous adoptons:

"Comme les beaux anges de Milton, qui puisaient la lumière dans des vases d'or, les jeunes personnes viendront à notre Journal puiser ces enseignements et cette éducation sérieuse qui font l'orgueil des mères et l'honneur des familles."

Ce n'est pas sans motif que nous désirons répandre sur cette importante publication un intérêt aussi varié, et dont le prix de nos deux publications ne permettrait pas de nous supposer une pensée de spéculation. On ne saurait trop faire d'efforts pour répandre la bonne lecture auprès des classes laborieuses des villes et des campagnes; pour affermir les idées religieuses que tout tend à détruire aujourd'hui en elles.

Et nous le répétons, ce n'est que par les bonnes publications que l'on pourra réussir dans cette belle et noble tâche. Nous faisons appel à toutes les personnes éclairées; nous invitons surtout la jeunesse catholique à nous fournir sa collaboration. Toute discussion sage sera reçue avec plaisir dans nos colonnes.

Stanislas Drapeau, Propriétaire.

Québec, Octobre, 1849.

Nous prévenons les personnes qui désirent jouir des avantages de la nouvelle publication, de s'abonner avant le 15 février prochain, car après cette date il sera impossible de procurer aux nouveaux abonnés le Feuilleton Littéraire, le tirage étant limité. Nous autorisons nos Agents à prendre des abonnements pour l'espace de temps qu'il y a à parcourir d'ici au prochain semestre, à raison d'un chelin par mois. Les conditions actuelles d'abonnement expirant au 15 février, il nous est impossible de renouveler ou d'accepter des abonnements pour le même prix au-delà de ce temps.

Le député sortant. Une chasse aux nègres-maçons. Louis Antoine de France. Une lecture à l'hôtel de Rambouillet. Pèlerinage en Lorraine. Providence. Histoire de Pierre de Lusignan dit le Victorien.

ETUDES HISTORIQUES. Les Steppes de Hongrie, Études physiologiques sur la France, Esquisses dramatiques sur la révolution française, Jean Chouan, Du clergé espagnol, Les livres et les libraires avant l'invention de l'imprimerie, Les œuvres philosophiques du cardinal de Retz, Journées des 2 et 3 Sept. 1792, La Russie et la Serbie, Historiens modernes de la France, Un épisode des massacres de Sept. 1792, La Russie et le Danemark, La Santa-Casta, Le bois des faucons, La colline des Antioch, Notice sur l'Église St. Louis des Invalides, La nuit du 15 Sept. 1843 à Athènes, Les Basiliques de Rome, De l'Orient et des ordres de Chevalier, Strasbourg, Aperçus historiques sur l'établissement de la 3e. Dynastie des Rois de France, Les basiliques patriarcales de Rome, Versailles, Souvenirs de la Trappe—Les trappistes, De la civilisation de l'Égypte depuis l'établissement des Grecs, sous Parnamichus, jusqu'à la conquête d'Alexandre,

ETUDES ARTISTIQUES. De l'état actuel et des destinées de l'art en France, Les moines artistes, Les moines agriculteurs,

ETUDES RELIGIEUSES. Des établissements d'éducation ecclésiastiques, L'orateur chrétien, Le doigt de Dieu, Les Sermons de M. Lacordaire, par Alex. Thomas, Sur les rapports chrétiens entre les maîtres et les serviteurs, Méditations sociales, religieuses et littéraires, Liberté de l'Église, Espérance d'un catholique, Paris religieux.—Esquisses de mœurs,

ETUDES PHILOLOGIQUES. Études sur l'histoire de l'Éloquence en France,

ETUDES SCIENTIFIQUES. Du mouvement des races humaines. Épître d'un mathématicien à un Poète, ou la leçon d'astronomie, Entretiens familiers sur les Sciences, La cathédrale de Strasbourg,

CRITIQUES LITTÉRAIRES. Des romanciers modernes, De la prétendue infériorité des chrétiens dans les œuvres de l'esprit.

ETUDES LITTÉRAIRES. Du roman moderne, et de son influence sur les mœurs, George Sand, Victor Hugo, M. Honoré de Balzac, MM. Alphonse Karr et Jules Janin, Sainte Beuve, Charles Nodier,

ETUDES MORALES. Le philanthrope, L'homme pirogue,

MELANGES HISTORIQUE. De l'origine et de l'utilité des ordres religieux et militaires au moyen-âge, Notice sur le temple et l'aspic du Mont-Carmel, Monsieur Vincent, L'Exilé, Marius chez les Druides, Des Maronites et des principales populations du Liban,

CRITIQUES RELIGIEUSES. L'Université jugée par elle-même, Le monopole destructeur de la religion et des lois, De la situation religieuse.

BIOGRAPHIES. L'abbé Lacordaire, L'abbé de Ravignan, M. de Chateaubriand, M. Berryer, Alp. de Lamartine, Montalembert, Mgr Ahré, O. Barrot, Sir Robert Peel, Lord Brougham, Le gén. Cavaignac, Benj. Franklin, Washington, Abd-el-Kader

ÉCOLE DU MONT-PLAISANT, FRANÇAISE ET ANGLAISE, tenue par J. G. SMITH, Rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean, en haut de l'Église - Québec, 7 mai 1849.

Avis à ceux qui doutent.

ANALYSE des eaux des sources de Plantagenet.

Table listing mineral sources and their chemical compositions, including Chlorure de soude, Chlorure de potasse, Chlorure de chaux, etc.

La pesanteur spécifique de l'eau est 1006,377. Contenant eau pure 1000. Comme je n'ai pas recueilli l'eau à la source, je ne puis déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elle contient, mais cette quantité paraît être considérable.

Chimiste de la Commission Géologique. Bureau de l'Insp. Génl., Montréal, 5 avril 1849.

CERTIFICATS DES MÉDECINS DE MONTRÉAL.

L'analyse des eaux de Plantagenet n'ayant été soumise telle que faite par M. Hunt chimiste de la commission géologique, je considère que l'eau présente une combinaison et un agent médicamenteux précieux qui la rend admirablement propre à la recommander contre plusieurs maladies. On la trouve capable d'agir à une indication laxative, anti-acide et altérante, et avec de tels effets en vue elle deviendra précieuse dans les scrofules, dans les formes cutanées de rhumatisme et de goutte, dans les maladies minérales ou un traitement idéal pourrait être utile dans quelques dérangements particuliers de l'estomac dans ce dernier cas sa puissance anti-acide et altérante, devra rendre de grands services.

A. HALL, M. D. Professeur de chimie, Collège McGill. Depuis que j'ai vu l'analyse de l'eau de Plantagenet faite par M. Hunt je l'ai considérée comme un agent médicamenteux précieux et l'ai recommandée dans un grand nombre de cas où je pensais que les principes salins et autres ingrédients qu'elle contient, seraient utiles à mes malades.

M. McCALLOCH, M. D. Professeur d'accouchement etc à l'université du collège McGill. Montréal, le 5 avril 1849.

Le propriétaire de sources salines de Plantagenet, M. Chas. LaRoche m'a demandé mon opinion sur l'efficacité de cette eau. Je l'ai récemment employée dans des cas chroniques de dyspepsie avec un avantage décisif. J'ai trouvé qu'elle augmentait l'appétit et agissait doucement comme laxatif. D'après leur composition démontrée dans l'analyse faite par T. S. Hunt écér, je la crois capable d'exercer une influence favorable sur la foie et les reins.

HY. MOUNT, M. R. C. S. L. Montréal, 31 mars 1849.

Une analyse des eaux minérales de Plantagenet ayant été soumise à ma considération, je crois pouvoir en toute confiance recommander ces eaux au public comme très utiles dans certaines maladies chroniques de l'estomac, de la foie et des autres viscères abdominaux, de même que dans la goutte et le rhumatisme. Comme altérantes, elles peuvent encore être employées avec avantage dans les hypodyspepsies, surtout si l'on prend en considération leur action diaphorétique et diurétique. Enfin elles pourraient être utiles dans le choléra, vu leurs propriétés anti-acide et anti-diatétique.

L. F. TA'ERNIER. Une analyse des eaux minérales de Plantagenet ayant été soumise à ma considération, je crois pouvoir en toute confiance recommander ces eaux au public comme très utiles dans certaines maladies chroniques de l'estomac, de la foie et des autres viscères abdominaux, de même que dans la goutte et le rhumatisme.

Montréal, 29 avril 1849. Monsieur—Vous m'avez témoigné le désir d'avoir mon attestation sur les Vertus médicinales de l'Eau de Plantagenet, je me rends bien volontiers à votre demande et suis heureux de vous exprimer la confiance que j'ai en l'efficacité et l'influence heureuse qu'elle détermine sur l'usage de plusieurs maladies obscures, contre lesquelles la thérapeutique la plus rationnelle a échoué.

Les personnes chez lesquelles les fonctions de l'estomac ont été perverties par suite de l'usage immodéré des boissons alcooliques, y trouveront un excellent correctif, bien propre à rétablir le ton de cet organe et l'harmonie des fonctions de l'économie en général. Agréer Monsieur, J. L. LEPROHON, M. D.

Mon cher ami.—En remerciement des eaux minérales de Plantagenet, que vous avez eues la bonté de m'envoyer, et dont j'ai fait l'usage dans plusieurs cas de dyspepsie, et Rhumatisme etc., etc. Je suis heureux de pouvoir vous dire, que ces eaux sont un bienfait à la nature, et qu'elles doivent être recommandées à nos Habitants des Campagnes surtout, comme remède avantagieux et à bon marché.

J'ai conseillé à des femmes enceintes, sujettes à la constipation d'en faire usage, et elles se sont trouvées très bien. Elles ont aussi guéri deux dames sujettes aux fleurs blanches qui en ont fait usage sur ma recommandation.

Je ne doute pas que dans le choléra, d'après l'analyse qui vient d'être faite par T. S. Hunt, Chimiste, qu'elles seront très utiles, surtout si on se le soin de s'en servir comme préservatif, et de se purger d'avance avec ces eaux.

J'ai recommandé à plusieurs de mes patients de faire usage des Eaux des Sources de Plantagenet, et ils s'en sont invariablement bien trouvés; répondant à l'action de l'estomac, excitant l'appétit, agissant légèrement mais efficacement sur les poulmon et les intestins, spécialement sur ces derniers. Les invalides s'y attachent beaucoup.

Mr. CHARLES LAROCHE m'ayant soumis l'analyse des Eaux de Plantagenet faite par T. S. Hunt, écuyer, et me demandant mon opinion, je dirai que la proportion et la combinaison des ingrédients qui entrent dans leur composition, doivent admirablement les adopter au traitement de la goutte, de la gravelle, des rhumatismes, de quelques maladies de la foie, de la dyspepsie, de Phypodyspepsie, et de toutes les espèces de scrofules, excepté la consumption.

Quand à son usage dans le choléra dont M. L. a quelques certificats importants et respectables, il est digne de remarque que le traitement soigné du choléra acquiert beaucoup de faveur en Europe, des statistiques semblent prouver sa supériorité. Si tel est le cas, nous avons dans les Eaux de Plantagenet, une excellente combinaison des mains de la nature.

Montréal, 21 mars 1849. Pour répondre au désir que vous m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet, je n'hésite pas à dire que d'après l'analyse qui en a été faite par M. T. S. Hunt chimiste de la Commission Géologique, et à raison de leurs propriétés toniques, altérantes, diurétiques et purgatives qui résultent de leurs parties constitutives, elles devaient être avantagieuses, suivant le mode d'administration, dans le traitement des rhumatismes, de la goutte, de certaines dyspepsies des affections de la foie, des scrofules, des hypodyspepsies et de plusieurs autres maladies, lorsqu'elles sont employées d'une manière judicieuse. Des médicaments de cette nature sont de beaucoup préférables, selon moi, à une foule d'autres, qui nous viennent de partout, dont la composition, et conséquemment les propriétés ne sont point connues, et qu'on ne se fait pas scrupule, cependant, de recommander, sans discernement, dans la cure de toutes les maladies.

Le témoignage qu'on a donné en faveur des Eaux contre le choléra me paraît mériter l'attention. Cette médication offre beaucoup d'analogie avec celle préconisée en 1832 par le Dr. Stevens et l'une des plus fécondes en résultats satisfaisants. J. G. BIBAUD, M. D. Prof. d'Anatomie, Ec de Méd. de Montréal. 31 mars 1849.

Ayant examiné l'analyse faite par T. S. Hunt, écuyer, des Eaux minérales des Sources de Plantagenet, je dois à la justice de dire que, d'après leur composition, elles peuvent être employées avec avantage dans la dyspepsie, le rhumatisme les maladies nerveuses, les fièvres bilieuses, Phypodyspepsie, les hémorrhoides, la constipation, le scorbut, les érythèmes, etc., etc. Plusieurs de mes malades à qui je les ai recommandées pour la diarrhée et la dysenterie, en ont retiré un avantage bien marqué.

Je ne doute pas qu'elles puissent être utiles dans le choléra surtout, si on l'emploie comme préservatif en se purgeant d'avance et dans le début de la maladie. E. H. TRUDEL, M. D. Montréal, 31 mars 1849.

D'après l'analyse des sources de Plantagenet par T. S. Hunt. L'eau de Plantagenet paraît bien adaptée comme étant médicamenteuse contre le plus grand nombre de ces maladies chroniques et de ces dérangements dans lesquels les parties salines du sang sont ou diminuées de quantité ou détériorées dans leur qualité, contenant les plus importantes de ces substances combinées par la nature ou en forme agitée à prendre. Et pour la même raison elle paraît bien adaptée pour neutraliser les effets pernicieux des poisons contagieux et miasmatiques sur le sang et en conséquence elle sera vraisemblablement utile durant l'existence des fièvres épidémiques et contagieuses, l'influenza et le choléra. Quant aux propriétés médicinales de l'eau de Plantagenet dans la dernière de ces maladies, on a déjà le témoignage de l'expérience.

W. FRASER, M. D. Professeur de médecine au collège McGill. Montréal, 23 avril 1849. Monsieur.—Après avoir pris connaissance d'un avis récemment publié dans quelques journaux de cette ville, par lequel vous faites connaître le résultat de l'analyse des eaux minérales des sources

de Plantagenet, par M. Hunt, Chimiste, je crois devoir dire, sur votre demande, que les Chlorures et les Carbonates alcalins, le Carbonate de fer, les Iodures et les bromures de magnésie contenus dans ces eaux les rendent recommandables surtout dans certains cas de dyspepsie, pour combattre la constipation qui survient dans cette affection; je crois que l'on peut employer ces eaux minérales dans certains cas d'embarras gastriques, et ainsi que dans certaines maladies chroniques de la peau. Je suis monsieur Votre etc. J. EMERY CODERRE. Montréal, 13 avril 1849.

D'après l'analyse de l'eau de Plantagenet faite par T. S. Hunt écér, je me sens très favorablement disposé à en recommander l'usage dans la dyspepsie, la goutte, les affections des reins et aussi dans le rhumatisme chronique. Comme je n'ai encore fait qu'un petit nombre d'essais sur ces effets, je ne puis ajouter d'autre témoignage de mon expérience que celui de son efficacité comme laxatif agréable et diurétique, et je considère qu'elle mérite bien l'attention du public. J. S. CRAWFORD, M. D. Professeur de clinique médicale et chirurgicale au collège McGill. Montréal, 13 avril 1849.

Il n'y a que quelques semaines depuis la publication de l'analyse de M. Hunt, que mon attention a été attirée spécialement sur l'eau minérale de Plantagenet, je n'ai encore eu l'occasion d'expérimenter son efficacité que dans quelques cas de souffrances dyspeptiques, mais je n'ai aucun doute, la combinaison d'après les principes médicamenteux précieux qui entrent dans sa composition qu'elle deviendra un des remèdes les plus efficaces contre beaucoup de maladies de l'estomac et spécialement des intestins surtout accompagnées d'un excès d'acidité dans ces organes. Dans quelques unes de ces formes les plus communes de maladie circulatoires, dans la goutte, le rhumatisme et dans le plus grand nombre de maladies de faiblesse demandant un traitement légèrement stimulant et relaxant.

GEO. W. CAMPBELL, M. D. Professeur de chirurgie au collège McGill. Petite rue St. Jacques 23 avril 1849.

D'après l'analyse de l'eau de Plantagenet faite par M. Hunt, je n'ai aucun doute, qu'on la trouvera très utile dans les maladies rhumatismales, goutteuses et dyspeptiques, mais comme je ne l'ai pas encore prescrite je ne puis parler par expérience personnelle de ses propriétés médicinales. B. L. MACDONALD, M. D. Professeur de médecine au Collège McGill. Montréal, 10 Avril 1849.

Monsieur, l'analyse de l'eau de Plantagenet, fournie par M. Hunt, la recommande aux membres de la profession Médicale comme un bon auxiliaire dans certains cas de dérangement des organes digestifs et assimilateurs, dans quelques cas de Dyspepsie, de Goutte et de Rhumatisme, dans certains affections de cœur, du foie, des reins, de l'uretère et dans des formes spéciales de scrofules ou écrouelles.

J'ai prescrit l'eau pendant le mois dans une des salles cliniques de l'Hôpital Général de Montréal, je ne suis pas encore préparé à offrir aucune déclaration quant aux résultats de mon peu d'expérience sur son utilité dans les maladies contre lesquelles j'ai employé l'eau. Je suis votre etc. FRANCIS BADGLY, M. D. Professeur de Médecine Clinique à l'Hôpital Général.

AUTRES CERTIFICATS.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied ouverts pendant six ans; et qu'après avoir pu pendant trois mois de l'eau minérale de Plantagenet, je suis maintenant parfaitement guéri. C'est pourquoi je recommande à tous ceux atteints de maladie semblable de boire de ces eaux fameuses. DAME JULIE GELINEAU. Nigaud, 15 sept. 1848.

Je certifie que pendant 3 à 4 ans, j'ai eu une douleur aiguë dans le côté et que j'ai eu vain essayé différents remèdes. Depuis 3 à 4 semaines je me suis mis à boire l'eau des sources de Plantagenet et depuis je suis parfaitement bien. DANIEL ALLEGAY. Depuis huit mois je crachais le sang, depuis huit jours que je bois de l'eau minérale de Plantagenet je suis mieux, et mes forces sont doublées de ce qu'elles étaient. AUGUSTIN LAFRAMÈRE. Montréal, 15 août 1848.

Généralisation Extraordinaire.—Je certifie que mon épouse, depuis trois années, a été bien malade, et d'une maladie bien grave, et elle a fait usage de beaucoup de remèdes qui ne lui ont rien fait, mais depuis qu'elle boit de cette fameuse Eau des sources minérales de Plantagenet, elle est parfaitement bien. H. LAURIN. Montréal, 4 sept. 1848.

Je dirai sous serment que quand je laisse de boire de l'eau de la source minérale de Plantagenet à présent sous le contrôle de M. Charles LaRoque, je suis incapable de vaquer à mes affaires et lorsque j'en bois je me porte bien. PAUL SABOURIN. Plantagenet 8 août 1848.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'attire l'attention publique sur les Eaux minérales de Plantagenet. Je n'hésite pas à dire qu'elles possèdent toutes des qualités égales si non supérieures à toutes les autres eaux de la Province. En ayant fait usage moi-même, il est de mon devoir de rendre mon faible témoignage en leur faveur et de le joindre à ceux qui ont déjà été donnés. Le goût de ces Eaux est agréable et leur effet est salutaire. L. H. MASSON, M. D. North Lancaster, 25 juillet, 1848.

Je soussigné, certifie que plusieurs personnes, à ma connaissance, ayant fait usage de l'eau de la source minérale de Plantagenet, s'en sont bien trouvés et surtout ont éprouvé de grands soulagements dans les cas de rhumatisme. DR. M. P. LEDUC. Je certifie que ma femme, trois de mes enfants et moi, tous bien malades du typhus, les docteurs nous avaient condamnés. Nous avons envoyé chercher de l'eau de la source de Plantagenet, et nous avons recouvré la santé, avec la grâce de Dieu. Ls. THOMAS. Petite Nation, 21 juillet, 1848.

J'éprouve un grand plaisir à appeler l'attention publique sur les Eaux minérales de Plantagenet, dont les excellentes qualités pour restaurer le système et lui donner la force, ne sont surpassées par aucun en cette province. Je suis surpris par la saute de cause, ayant lu de presque toutes les autres sources du pays. Que ceux qui sont atteints de maux de tête, absence d'appétit, etc., essayent ces eaux et leur succès est assuré. H. J. HARKIN. Montréal, 9 septembre 1848.

AGENTS POUR MONTRÉAL. DR. PICAUT. Au coin des rues Notre-Dame et Bonsecours. HOTEL QUEBEC, Rue St. Paul, Brault & Lafrancin, Place d'Armes. QUÉBEC.—Dépot Rue Sous le Fort, (Escalier) Basse-Ville. MARTYN RAY, Agent.

Digne d'attention.

Vous voulez conserver votre santé, et toyons de Québec? Vous voulez-vous tenir en garde contre la maladie qui est attendue dans le pays? FAITES comme les citoyens de Montréal: buvez de l'Eau de Plantagenet. Vous verrez par les nombreux certificats des premiers médecins de Montréal, qui est absolument nécessaire de faire usage de cette Eau dans ce temps. Il s'en est vendu dans les trois dépôts à Montréal, depuis le 3 mai au 18 Juin, 11,500 gallons. Ainsi les noms de 15 médecins s'accroissent à dire que la cité de Montréal n'a jamais été dans un état de salubrité plus satisfaisant qu'il est l'est actuellement. Le propriétaire de cette Eau a en sa possession au-dessus de 300 certificats des premiers familles de Montréal, des cures merveilleuses obtenues par l'usage des Eaux de Plantagenet, et dont il est prêt à les montrer à ceux qui le désirent. Voici les noms de plusieurs médecins de Montréal, qui ont donné leur certificat en faveur de cette eau; que le public en juge par lui-même.

- Drs. W. Nelson, J. G. Bibaud, J. E. Coderre, J. L. Leprohon, L. U. Masson, P. E. Picaut, W. Fraser, G. W. Campbell, L. F. Tavernier, Drs. E. H. Trudel, H. Mount, Alex. McCallum, R. L. McDonald, J. Crawford, F. Badgley, A. Hall, S. C. Sewell, P. J. Leduc, Dr. J. P. Leduc. DIRECTION.—Prenez en une bouteille avant déjeuner et une autre après-midi. Eau fraîche, 2 fois par semaine, à Québec, au dépôt, Rue Sous le Fort Basse-Ville. MARTYN RAY, Agent, Québec, 2 juillet, 1849.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 25 mai 1848. Conditions. L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et se vend à Douze Centimes et demi par copie, (contre les frais de poste,) payable d'avance ou les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, le bonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGES.—Les MM. du collège ont des personnes qui nous procurent à l'avance les souscriptions, payant d'avance le semestre (50c) ou l'année, recevront le journal gratis pendant six mois. On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois. Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port,) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES. Pour six lignes et au-dessous..... 25c Pour dix lignes et au-dessous..... 35c Pour chaque ligne subséquente..... 10c Pour chaque ligne ensuite..... 5c Les annonces non accompagnées d'ordre précis seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents. Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argent, et à en donner quittance. Montréal, MM. E. R. Fabre, etc. Trois-Rivières, P. Nolin, etc. Répigny, A. Dallaire, Instit. Sherbrooke, D. V. St. Cyr, etc. Stantead, Mr. Valbè Champeau. Pointe Lévy, Paul Thibodeau, Inst. Beaumont, Chs. LeTallier, etc. St. Thomas, (en bas.), J. D. Lévesque, etc. St. Charles, (Riv. Boyer), Dr. Ls. Laberge, etc. Jale-Torle, H. Roy, etc. Rimouski, John Meath, etc. St. Simon, Chs. Frs. Caron, etc. Beauport, Mr. Valbè Champeau. Châtea-Richer, L. C. LeFranc, etc. St. Jean Port-Joli, J. Filteau, etc. St. Eustache, (Dist. M.) Dainnes Robin, etc. St. Jean Port-Joli, L. Z. Dural, etc. Malbéc, Mr. Valbè Champeau. St. François, (Riv. du Sud.) Philippe, etc. St. Michel, B. Pouliot, etc. St. Denis, (en bas), F. Jorre, etc. St. Roch des Auins, L. Tremblay, etc. Rivière du Loup, (en bas), J. B. Pouliot, etc. Ste. Foye, Mr. B. Marquet. Trois-Pistoles, P. Fournier, etc. St. Germain, H. Tangy, etc. Rivière Ouelle, Thos. Bégin, Inst.

STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE. BUREAU: DUNDAS, NO. 14, RUE STE. FAMILLE.